

Règlement de La Verticale des Franches

Dimanche 21 Novembre 2021

Toute inscription à La Verticale des Franches implique l'acceptation tacite sans réserve du règlement suivant.

1. Organisation

La Verticale des Franches est organisée par le Groupe Sportif Franches-Montagnes (GSFM / Le Noirmont (JU))

2. Responsabilité et Sécurité

La participation à La Verticale des Franches se fait sous la responsabilité de chaque participant. L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident ou de vol. Chaque concurrent-e doit être en possession d'une assurance-accident.

Chaque coureur s'engage à prendre les précautions d'usage, à signaler son abandon à l'organisation, à donner rapidement l'alerte s'il est témoin d'un accident, s'il se perd ou se rend compte que d'autres coureurs sont perdus et à porter assistance à tout autre coureur en difficulté.

Les mineurs sont autorisés à participer à la course sous la responsabilité de leurs parents.

3. Inscriptions

Les inscriptions se font **UNIQUEMENT** en ligne sur le site www.gsfranches-montagnes.ch jusqu'au samedi 20 novembre 2021 à 21h, heure à laquelle les inscriptions en ligne seront closes. Le règlement de la finance d'inscription se fait en ligne au moment de l'inscription. Le nombre de coureurs est limité à 200.

Il n'y aura pas d'inscription sur place.

4. Contrôle antidopage

Chaque coureur s'engage à respecter l'interdiction de dopage ainsi que de se conformer aux dispositions concernant les contrôles antidopage, telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur.

5. Programme

Le départ de la course sera donné à 9h30. Le détail des catégories est à consulter sur le site internet. La remise des prix aura lieu à 11h.

6. Chronométrage

Le chronométrage est assuré par Défi Chrono / www.juradefichrono.ch à l'aide d'une puce. Le dossard doit être porté devant (poitrine ou ventre) et visible en permanence.

7. Ravitaillement

Un ravitaillement est prévue après la course.

8. Parcours et balisage

Le parcours est balisé dans son intégralité à l'aide de rubalise, flèches et drapeaux. Les coureurs s'engagent à suivre ce balisage, à respecter le code la route et les éventuelles consignes qui pourraient être données par les commissaires dans le but d'assurer la sécurité de l'ensemble des participants.

Le détail du parcours peut être consulté sur le site internet

Les bâtons sont autorisés sur le parcours

9. Accès et parking

Le départ se situe au niveau de l'usine électrique de la Goule, sur les bords du Doubs. Il n'y a pas de bus organisé pour accéder au départ. Il est demandé aux coureurs d'y aller par leur propre moyen, de préférence en courant comme échauffement ou bien en covoiturage. Attention, les places de parking sont limitées.

L'arrivée se situe au niveau de la clinique du Noirmont (Roc Montès). Attention, les places de parking sont limitées.

Il est recommandé aux spectateurs d'utiliser les parkings aux alentours de la Halle Polyvalente, où a lieu la remise des dossards ainsi que la remise des prix et où se situent les douches et les vestiaires

10. Modification de parcours et annulation

L'organisateur se réserve le droit de modifier le parcours, les horaires, voire même d'annuler l'ensemble de la manifestation pour quelque raison que ce soit, en particulier pour des raisons non prévisibles et indépendantes de sa propre volonté (conditions climatiques trop difficiles, tremblement de terre, attaque extra-terrestre...) **LOL**

En cas de modification ou d'annulation, l'organisateur mettra tout en œuvre pour prévenir les concurrents dans les plus brefs délais.

En cas d'annulation, l'organisateur se réserve le droit de ne pas rembourser les finances d'inscriptions.

11. Droit à l'image et protection de la vie privée

Tout participant autorise l'organisation à utiliser sans restriction les films et les photos pris dans le cadre de la manifestation, notamment pour en effectuer sa promotion. Il permet également à l'organisation de publier son nom sur la liste des inscrits et dans les résultats.

12. Respect

Chaque participant s'engage à respecter le travail des organisateurs, les bénévoles et les autres participants, ainsi que le matériel et les locaux mis à disposition. En outre, il est demandé de ne pas jeter de déchets au sol sur le parcours ou aux alentours de la zone de départ / arrivée.

13. Comité de course

Le comité de course est habilité à prendre toute décision pour le bon déroulement de la course, et à statuer dans le délai compatible avec les impératifs de la course sur toutes les réclamations formulées durant l'épreuve. Ses décisions sont sans appel. Pour tout point non prévu dans ce règlement, le comité de course statuera sur la décision à prendre.

14. Directives spéciales COVID

Si besoin, des directives spéciales seront communiquées sur place en fonction des règles sanitaires en vigueur. Les organisateurs se réservent le droit de modifier le parcours, les horaires voire même d'annuler l'évènement en cas de contraintes exceptionnelles.

Le 12.08.2021

Le comité d'organisation de la Verticale des Franches